

Communiqué concernant « Julia Youn de Naju »

Nous sommes reconnaissants de l'intérêt et du soutien manifestés par des personnes du monde entier à l'égard des JMJ 2027 à Séoul.

Le Comité d'organisation local continue de recevoir des demandes d'informations concernant la personne communément appelée « Julia Youn de Naju ». Les déclarations et les activités qui lui sont associées sont également diffusées à l'échelle internationale via les réseaux sociaux, la presse et d'autres canaux.

Nous souhaitons donc clarifier la position officielle de l'Église catholique en Corée, telle qu'elle a été communiquée par la Conférence épiscopale catholique de Corée.

L'archidiocèse de Gwangju, qui exerce sa juridiction ecclésiastique sur la région de Naju, a enquêté sur cette affaire et consulté la Congrégation pour la doctrine de la foi du Saint-Siège, désormais Dicastère pour la doctrine de la foi. Il a ensuite établi que les phénomènes présumés et les activités qui y sont associées « n'ont rien à voir avec une saine spiritualité chrétienne ». L'archidiocèse de Gwangju a réaffirmé publiquement cette position à plusieurs reprises.

Les pèlerins sont donc invités à faire preuve d'une attention particulière et à ne pas confondre les contenus des réseaux sociaux, les publications ou le matériel promotionnel concernant « Julia Youn de Naju » avec les informations officielles diffusées ou approuvées par l'Église catholique en Corée.

Les pèlerins ne devraient pas se rendre sur ce lieu en croyant qu'il s'agit d'un sanctuaire reconnu par l'Église ou d'un lieu de pèlerinage officiel. Ils devraient également s'abstenir de participer à toute messe, liturgie, célébration sacramentelle ou autre événement religieux qui s'y déroule.

En 2008, l'archidiocèse de Gwangju a précisé davantage les conséquences canoniques découlant de la participation à de telles activités. Par un décret officiel, elle a déclaré que tout membre du clergé, religieux ou fidèle laïc qui, contrairement à l'interdiction de l'archevêque, « préside ou participe à la célébration des sacrements ou des sacramentaux dans tout soi-disant « oratoire » ou sur la « colline de Notre-Dame de Naju » encourt une excommunication *latae sententiae* » — c'est-à-dire une excommunication qui s'applique automatiquement dès la commission de l'acte lui-même. Le décret s'applique non seulement au clergé, aux religieux et aux fidèles laïcs de l'archidiocèse de Gwangju,

mais à tous les membres de l'Église catholique.

Nous invitons ceux qui se préparent à un pèlerinage en Corée, ou qui recherchent des conseils sur des questions de foi, à vérifier toutes les informations pertinentes par le biais des canaux officiels du Comité d'organisation local des JMJ Séoul 2027, de la Conférence épiscopale catholique de Corée, des diocèses compétents ou du Saint-Siège.

De plus amples informations sont disponibles dans les documents officiels de la Conférence épiscopale catholique de Corée et de l'archidiocèse de Gwangju, accessibles via les liens ci-dessous.

[Conférence épiscopale catholique de Corée — lien]

<https://www.cbck.or.kr/en/News/20261270?search=naju&gb=subject>

<https://www.cbck.or.kr/en/News?gb=subject&search=naju>

[Archidiocèse de Gwangju — lien]

<https://www.gjcatholic.or.kr/file/partoral/4121?share=&cat1=106&page=2>

<https://www.gjcatholic.or.kr/file/partoral/4119?share=&cat1=106>

Comité d'organisation local des JMJ Séoul 2027